Boîte à outils direction FTB	5. Diffusion	En combinaison avec
Direction des collaboratrices et collaborateurs		
	Règles de communication	Code 503

Dialogue et discussions nourrissent la collaboration d'individus qui travaillent ensemble. Ce dialogue et ces discussions sont parfois efficaces et dirigées vers un but précis ; parfois aussi ils dévient du thème. Ils sont parfois spontanés, parfois aussi porteurs de jugements précipités. C'est pourquoi, il est judicieux de connaître et d'appliquer les **règles de communication**.

Les règles de communication servent davantage, lorsqu'on les utilise de temps en temps consciemment, et que l'on procède à une évaluation (p.ex. au terme d'un entretien ou d'une séance).

Règles de communications possibles :

- Se concentrer sur l'essentiel et éviter tout monologue
- Ne pas dévier du thème
- S'écouter mutuellement et laisser l'autre s'exprimer
- Écouter sans juger
- Accepter d'autres opinions
- Reformuler avec d'autres mots
- Poser des questions de clarification, lorsqu'on n'a pas compris quelque chose
- Eviter toute discussion qui ne soit pas en lien avec le thème
- Encourager des participants réservés à s'exprimer
- Prévoir expressément un moment de pause